

Équipement §)		CR	(E)
Feux de route		CR	(E)
Feux de croisement		A	(E) dans CR
Feux de position		R-S1	(E)
Feux rouges		R-S1	(E)
Feux stop			
Clignoteurs	av	AV	4 (E)
	ar	2a	(E)
Catadioptres	av		2+2 = I (E)
	ar	R	(E)
Feux de gabarit	av	A	(E)
Feux arrière de brouillard			
Feux complémentaires	2/ lampes de travail avec lampe-témoin		
Eclairage plaque	1/ combiné, à gauche		
Essuie-glace	1/ balai		
Avertisseurs	BOSCH e 20 018		
	ou d'autres modèles homologués		

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Tracteur		
Marque et type	M B - T R A C 8 0 0		
Homologation			
N°	CH	4573	13
Carrosserie			
Places	total	2	avant
Poids à vide	3850	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	19,26
Poids total	-	Cylindrée	3782

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation (Pour les résultats des mesures du bruit et des gaz d'échappement, voir la fiche des émissions)

- *) Transmission : boîte à 8 vitesses (modèle de base) = m 8
 boîte à 8 vitesses avec boîte à renvoi (rapports intermédiaires) = m16 (7x2)
 boîte à 8 vitesses avec boîte à renvoi (rapports intermédiaires + lents) = m20 (7x2+4)
 boîte à 8 vitesses avec boîte à renvoi (rapports intermédiaires + lents + extra lents) = m24 (7x2+4+4)
 Embrayage monodisque à sec ou sur demande avec convertisseur de couple.
- ***) Entraînement : sur toutes les roues avec libération de la traction avant.
- ****) Frein auxiliaire : pression de service par réservoir séparé;
 pression de libération de secours par soupape de transfert de l'assistance du frein de service;
 desserrage mécanique par vis aux cylindres.
- +*) Variante de pneus : 14,9/80 - 24 10 PR charge 3440 (2,8) Vmax 40 km/h jantes 11 x 24
 14,5 - 24 16 PR 5600 (4,0) 90 km/h 11 x 24
 16/70 - 24 14 PR 6300 (3,5) 90 km/h 13 x 24
- §) Équipement : - les ailes avant doivent être prolongées vers l'avant au moins jusqu'au centre des essieux;
 - selon les pneus, les ailes doivent être élargies afin de couvrir la surface de roulement des pneus;
 - des bavettes sont exigées à l'arrière;
 - les clignoteurs AV-latéraux doivent être déplacés vers l'extérieur (rayons de visibilité vers l'arrière).

Inscription dans le permis de circulation:

101 - 1 plomb sur butée de pleine-charge;

118 - vitesse max. 40 km/h; le disque indiquant la vitesse maximale est obligatoire.

Lieu et date de l'homologation Zollikofen, 21.-25.02.83

Remplace FH CH

Service fédéral d'homologation

Tracteur

M B - T R A C

divers

CH 4573 ¹³

FICHE SYNOPTIQUE I (doit être jointe à la fiche d'homologation correspondante)

Complément du 15.01.1986 /Ba

Dès la production 07.01.1986 : No d'identification du véhicule composé de 17 chiffres
(code VIN)

Identification : numéro du châssis "WDB....."

Valable pour les nos d'homologation suivants: CH 4573 05, 09, 10, 12, 13, 14, 15